



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 03/12/2020

Près de 15.8 M en Pays de la Loire pour le patrimoine dans le cadre du plan de relance

Au niveau national, le plan de relance lancé à l'automne prévoit une enveloppe de 160 M€ pour la restauration du patrimoine dont 80M€ pour les cathédrales, 40M€ pour les monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés, 40M€ pour accélérer la restauration des monuments nationaux et 20 M€ pour les projets de rénovation de musées territoriaux et de centres d'archives

Ce soutien exceptionnel doit permettre la remise en état du patrimoine, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays, et de fréquentation des monuments dans les territoires.

15.8 M€ sont affectés en Pays de la Loire.

Les cathédrales

Les opérations retenues pour les cathédrales représentent un montant total de 5.8M€. Les chantiers doivent être lancés dès 2021 et 2022 et achevés au plus tard en 2024.

Cathédrale de Nantes : 650 000 € sont prévus pour la 3^e tranche de restauration des parties hautes du chevet. Il s'agit d'une suite d'opération, lancée par la DRAC depuis quelques années. La tranche précédente a été achevée en novembre 2020. Les travaux réalisés par la DRAC seront conduits par l'architecte en chef des monuments historiques Pascal Prunet.

Ce chantier n'est pas lié aux travaux consécutifs à l'incendie qui font l'objet d'un financement spécifique. Les études, en cours sur la cathédrale, permettront d'obtenir une estimation des travaux à réaliser, qui seront financés hors plan de relance.

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes

Cathédrale d'Angers : la restauration des toitures de la nef pour un montant de 2M€. Nécessaire au vu de l'état de conservation des toitures, cette opération voit son démarrage avancé dès 2021 grâce à l'apport financier du plan de relance. Cette restauration prendra place aux côtés des nombreuses autres opérations prévues sur cet édifice majeur à partir de 2021. Les travaux réalisés par la DRAC seront conduits par l'architecte en chef des monuments historiques Christophe Bâtard.

Cathédrale du Mans : la restauration de la chapelle de la Vierge de la cathédrale du Mans était programmée pour un démarrage en 2021 et bénéficiera du plan de relance à hauteur de 2.5M€. Elle comprendra la restauration des extérieurs de cette chapelle (phase 1), puis des intérieurs, incluant les vitraux, les peintures murales représentant des anges musiciens et le mobilier. Les travaux réalisés par la DRAC seront conduits par l'architecte en chef des monuments historiques Christophe Amiot.

Cathédrale de Luçon : les travaux envisagés sur le baldaquin font suite à l'étude historique et au diagnostic sanitaire commandés par la DRAC. La restauration bénéficie opportunément de 680 000 €. Elle a pu être avancée dès 2021 et prend place aux côtés du projet de création d'un trésor. Les travaux réalisés par la DRAC seront conduits par l'architecte en chef des monuments historiques Olivier Salmon.

Monuments historiques hors cathédrales

Pour les monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés, le plan de relance soutiendra également des opérations prêtes à démarrer. Il s'agit de la restauration de la façade de la Maison Adam à Angers (614 000 €), des façades de la maison radieuse à Rezé (250 000 € au titre d'une phase expérimentale) et de l'église Saint-Laurent à Baugé-en-Anjou (616 000 €).

Monuments nationaux

6,5M€ sont affectés au Centre des monuments nationaux (CMN) pour la restauration du flanc nord du château d'Angers. Il s'agit de la plus grosse opération du CMN bénéficiant du plan.

Musées territoriaux

Une enveloppe de 2M€ est prévue, sa destination est en cours de définition.

Pour en savoir plus sur le plan de relance patrimoine : <https://www.culture.gouv.fr/France-Relance/160-millions-d-euros-pour-relancer-l-investissement-dans-les-territoires>

Contact presse :

06 07 99 69 22

communication.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes